



Préavis n°06/21 au Conseil communal

à l'attention des Conseillères et Conseillers de Montherod

Rapport de gestion et comptes communaux de Montherod - 2020

Délégués municipaux :

- **Généralités :** M. Claude Isoet, syndic de Montherod
- **Finances :** Mme Isabelle Pfäuti, boursière communale

Aubonne, le 20 avril 2021/tar



TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
2. Administration générale.....	4
3. Finances.....	4
4. Domaines et bâtiments.....	4
5. Travaux.....	4
6. Instruction publique et cultes.....	5
7. Sécurité Sociale.....	5
8. Services industriels.....	5
9. Conclusions.....	6

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité vous présente son rapport annuel sur les comptes de Montherod pour l'année 2020.

Ces comptes ont été soumis à la Fiduciaire CoFiRev, bureau fiduciaire Sàrl, à Bière, qui s'est rendue dans nos locaux le 23 mars 2021. La Fiduciaire précise dans son rapport qu'elle n'a pas relevé de faits qui laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nous vous remettons le tableau comparatif entre le budget et les comptes 2020.

Les informations et les commentaires concernant les différences essentielles entre les chiffres du budget et ceux des comptes figurent ci-dessous.

Les comptes 2020 bouclent avec un excédent de revenus de CHF 85'409.77, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 81'628.05.

Le revenu fiscal de la commune, y compris taxes, patentes et gains immobiliers, s'élève ainsi à CHF 1'410'447.93 pour l'année 2020. En 2019, ce revenu s'élevait à CHF 1'382'501.34. Il s'élevait à CHF 1'535'012.16 en 2018. Cette augmentation de CHF 27'946.59 est essentiellement due aux droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers qui compensent une diminution significative de l'impôt sur le revenu et la fortune.

Grâce à la rigueur concernant les dépenses réalisées par chaque responsable de dicastères et par nos collaboratrices et collaborateurs, le résultat est positif grâce aussi à l'impact de la péréquation.

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de Montherod, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Montherod alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée, que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Bière, le 29 mars 2021

CoFiRev,
Bureau fiduciaire Sàrl
Th. Jaccard
Réviseur agréé

2. Administration générale

Recettes : supérieures de CHF 4'940.75 dû essentiellement à plus de remboursement de tiers et d'émoluments.

Dépenses : inférieures de CHF 5'111.30, essentiellement dû à moins de frais de repas, participation aux transports publics.

3. Finances

Recettes : supérieures de CHF 128'379.68, dû essentiellement à :

- moins de revenu des personnes physiques (-CHF 55'375.21)
- moins d'impôts à la source (-CHF 10'246.34)
- moins d'impôts des personnes morales (-CHF 6'248.30)
- plus de droits de mutation (CHF 3'749.40)
- plus d'impôts sur les gains immobiliers et frontaliers (CHF 26'714.55)
- plus d'intérêts de retard et compensatoires (CHF 4'901.83)
- péréquation, décompte final 2019 en n/faveur (CHF 155'569)

Dépenses : supérieures de CHF 2'936.04, dû à plus de défalcation et abandon d'impôts et compensé par moins de participation au fond de péréquation

4. Domaines et bâtiments

Recettes : inférieures de CHF 8'904.85, dû essentiellement à moins de revenus du patrimoine financier et administratif.

Dépenses : supérieures de CHF 29'045.55, dû essentiellement à plus de dépenses pour les terrains et à plus d'entretien des bâtiments communaux (CHF 11'000) et d'équipements pour l'auberge (achat trancheuse, cuiseur et four à pizza (CHF 11'000).

5. Travaux

Recettes : supérieures de CHF 58'984.85 dû essentiellement à l'encaissement de taxes annuelles d'épuration pour 2 ans afin de coordonner la facturation avec Aubonne (CHF 38'736.30) et plus de taxe d'introduction (CHF 26'029.25).

Dépenses : supérieures de CHF 77'277.77, dû essentiellement à

- plus d'entretien lié au poste « routes » (effondrement Route de la Chaussée, Chemin du Réservoir, etc. (CHF 42'307.-)
- attribution à fonds de réserve de CHF 38'094.50 pour compensation de la taxe annuelle facturée pour 2020.

6. Instruction publique et cultes

Recettes : inférieures de CHF 183.55

Dépenses : inférieures de CHF 29'149.30 dû à moins de dépenses liées à l'enseignement.

Police

Recettes : supérieures de CHF 45'022.34, dû essentiellement à un prélèvement sur fonds de réserve (CHF 44'838.25) lié à la liquidation du compte « Dispense abri PC »

Dépenses : inférieures de CHF 10'489.65 dû à moins de charges dans les postes «traitements» et «Contrôle des habitants»

7. Sécurité Sociale

Recettes : inférieures de CHF 1'767.80

Dépenses : supérieures de CHF 345.00

8. Services industriels

Recettes : supérieures de CHF 25'787.90, dû essentiellement :
- à plus de taxes de raccordement (CHF 8'152.--)
- à plus de vente de gaz (CHF 12'276.60)

Dépenses : supérieures de CHF 24'592.99, dû essentiellement à une attribution à un fond de réserve de CHF 27'002.15

9. Conclusions

En conclusion, les comptes d'exploitation communaux 2020 bouclent avec un excédent de revenus de CHF 85'409.77. Les revenus liés aux impôts sont en nette baisse.

Notons qu'au niveau des chiffres-clés de l'analyse financière, la capacité d'autofinancement est de 14,31% pour 2020 (moyenne de 8.92% sur 10 ans) et que la dette par habitant est de CHF 4'725.--/habitant.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 06/21 relatif au «Rapport de gestion et aux comptes communaux de l'année 2020»,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE
à l'attention des Conseillères et Conseillers de Montherod

1) **adopte**

- a) les comptes 2020 de la commune de Montherod faisant apparaître **CHF 2'456'369.12** aux recettes ; **CHF 2'370'959.35** aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de revenus de **CHF 85'409.77**
- b) le bilan de la commune de Montherod avec à l'actif comme au passif la somme de **CHF 4'164'142.78** avec un capital après report de l'exercice courant de **CHF 35'662.51**.

2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 et lui en donne décharge.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 20 avril 2021.

Au nom de la Municipalité
Le vice-syndic : La secrétaire :

C. Ioset C. Dubois

Annexes :

- Rapport de gestion 2020 Aubonne et Montherod
- Comptes communaux de Montherod - 2020

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 27 avril 2021.